



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 septembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie

I. Introduction

1. Présenté en application du paragraphe 15 de la résolution 2158 (2014), dans lequel le Conseil de sécurité m'a prié de le tenir informé de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) tous les 120 jours, le rapport ci-après rend compte des principaux faits nouveaux survenus entre le 1^{er} mai et le 31 août 2014.

II. Évolution de la situation politique et des conditions de sécurité

A. Situation politique

2. Dans l'ensemble, malgré certains faits nouveaux préoccupants, la situation politique s'est améliorée. En mai et juin, des tensions entre différentes institutions de l'État ont failli enrayer le progrès politique. Un groupe de parlementaires a en effet demandé la démission du Président Hassan Sheikh Mohamud, lui reprochant de ne pas avoir mis en œuvre le programme en six volets adopté par le Gouvernement fédéral (baptisé « Vision 2016 ») ni tenu de consultations suffisamment vastes. L'allocution prononcée par le Président devant le Parlement fédéral le 16 juin a contribué à rétablir le calme.

3. Le 30 juin, le Gouvernement fédéral a publié une version révisée du plan Vision 2016, qui tend à la transformation politique de la Somalie. Il est déterminé à dégager un consensus national plus large en faveur de ce plan.

4. La création d'administrations régionales a commencé à s'accélérer. Le 23 juin, le Gouvernement fédéral a facilité la négociation d'un accord entre les partisans des deux projets politiques concurrents à Baidoa, lesquels sont convenus, le 30 juin, d'établir une administration provisoire pour le sud-ouest de la Somalie (régions de Bay, de Bakool et du Bas-Chébéli). L'Éthiopie, Présidente de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, a signé l'accord en qualité de témoin, et la MANUSOM, l'Union africaine, l'Union européenne et les envoyés spéciaux de l'Autorité intergouvernementale l'ont signé en qualité d'observateurs. Certains protagonistes de la création d'un État divisé en six régions restent toutefois opposés à cet accord. Le Gouvernement fédéral, les parties à l'accord et les anciens qui le



soutiennent ont l'intention de lancer une initiative de réconciliation à la fin de 2014, afin que le processus soit largement représentatif.

5. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'accord conclu à Addis-Abeba le 27 août 2013. Le chef de milice, Barre Adan Shire (« Hiralle », qui se trouvait à la périphérie de Kismayo, est revenu à Mogadiscio, le 30 août. Environ 118 membres de la milice sont également revenus et ont remis leurs armes à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). La conférence de réconciliation de Kismayo s'ouvrira le 16 septembre et le processus de sélection pour l'assemblée régionale de Djouba sera mené en marge de la conférence.

6. Dans le centre du pays, le Gouvernement fédéral a tenu des consultations avec des représentants de l'« État régional de Galmudug » et de l'« Administration de Himan-et-Heeb » ainsi qu'avec les chefs du groupe Ahlus Sunnah Wal Jamaah. Ces consultations ont abouti, le 30 juillet, à la signature d'un accord par lequel ces entités, à l'exception de l'Administration de « Himan-et-Heeb » se sont engagées à mettre en place une administration pour Mudug et Galguduud à l'issue d'un processus consultatif et ouvert à tous. L'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine ont signé l'accord en qualité de témoins. Les dirigeants de « Himan-et-Heeb » l'ont fait le 6 août. Le processus de constitution d'un comité technique est en cours. Le Gouvernement fédéral tient par ailleurs des consultations en vue de la création d'une administration provisoire pour les régions de Hiran et du Moyen-Chébéli.

7. Dans la région litigieuse de Sool, les tensions se sont exacerbées lorsque, le 12 juin, les forces du « Somaliland » se sont emparées de la ville de Taleex et ont interrompu une conférence organisée par les dirigeants, les anciens et d'autres partisans de l'État autoproclamé de « Khatumo ». La situation s'est encore aggravée lorsque le Gouvernement du Puntland a renforcé sa présence militaire dans la région. Le 26 juin, les forces du « Somaliland » se sont retirées de Taleex, mais ont toutefois laissé sur place la milice Dhulbahante. Les dirigeants du « Khatumo » se sont établis à Saaxdheer, dans la région de Sool, près de la frontière éthiopienne, ils ont élu comme Président le parlementaire Ali Khalif Galayr le 14 août. Le 27 août, les forces du « Somaliland » ont pris le contrôle de la zone de Saaxdheer, qu'elles occupent toujours depuis.

8. Bien que les relations entre le Gouvernement fédéral et le Puntland demeurent tendues, des visites ministérielles et des réunions techniques ont eu lieu dans le cadre du New Deal pour la Somalie. Le 21 mai, le Gouvernement du Puntland a organisé à Garowe une table ronde des donateurs, à l'occasion de laquelle les participants, y compris le Gouvernement fédéral, ont examiné les priorités du Puntland en matière de développement et la part de l'aide fournie dans le cadre du New Deal qui devrait lui revenir. Le Puntland a par la suite envoyé des délégations ministérielles à la réunion du Comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie et aux séances à huis clos du Forum de partenariat de haut niveau, qui se sont tenues à Mogadiscio les 9 mai et 12 juin, respectivement. Les relations entre les deux gouvernements se sont toutefois dégradées lorsque, le 31 juillet, le Puntland a annoncé la suspension de toutes les activités et relations de coopération avec le Gouvernement fédéral au motif que celui-ci ne l'avait pas consulté avant de signer l'accord portant formation d'un État englobant les régions de Galguduud et de Mudug. Le 18 août, le gouvernement du Puntland a proposé que Garowe et Mogadiscio mènent des consultations pendant une période de trente jours en vue de régler leurs différends.

9. Le processus de révision de la Constitution a progressé. Le 29 mai, le Conseil des ministres a nommé cinq personnes à la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution. Le Parlement fédéral a approuvé les nominations le 19 juin. La Commission indépendante est un organe composé d'experts juridiques et techniques qui seront chargés de rédiger les amendements constitutionnels sous la direction de la Commission parlementaire provisoire chargée de superviser l'examen et la mise en œuvre de la Constitution.

10. Le 30 juin, le Parlement fédéral a adopté la loi sur le Conseil supérieur de la magistrature. Le Conseil étant l'organe administratif suprême du système judiciaire somalien, sa formation est indispensable à celle de la Cour constitutionnelle, la plus haute instance juridique du pays. Entre autres responsabilités majeures, il décide de la nomination, de la promotion, du transfert et de la révocation de tous les membres de l'appareil judiciaire et de l'imposition éventuelle de mesures disciplinaires à leur encontre.

11. Le 19 mai, conformément au plan Vision 2016, une commission parlementaire électorale spéciale a été créée avec pour mission de rédiger un projet de loi sur la Commission électorale nationale indépendante et de comparer différents systèmes électoraux. Cette commission est composée de parlementaires et de membres du Gouvernement fédéral. Elle ne s'est pas encore entendue sur le texte à proposer. À sa prochaine session, le Parlement examinera un grand nombre de projets de loi, et celui concernant la Commission électorale indépendante devrait être approuvé par la Chambre basse du Parlement fédéral en novembre, comme prévu dans le plan Vision 2016.

12. Le « Somaliland » a continué de préparer la tenue des élections présidentielle et législatives de 2015. À l'heure actuelle, les autorités de la région s'emploient à arrêter les modalités juridiques du processus d'inscription sur les listes électorales et s'occupent de remplacer les membres de l'actuelle commission électorale, dont le mandat vient à expiration le 29 octobre. Les partis politiques d'opposition ont déclaré qu'ils n'accepteraient aucun retard dans la tenue des élections.

13. À l'invitation du « Somaliland », mon Représentant spécial, Nicholas Kay, s'est rendu à Hargeisa les 18 et 19 août, ouvrant ainsi un nouveau chapitre dans les relations entre les autorités du « Somaliland » et la MANUSOM, le premier se montrant désireux de collaborer avec la deuxième dans plusieurs domaines, dont les missions de bons offices, l'état de droit, les droits de l'homme, le renforcement des capacités des médias et la transversalisation de la problématique hommes-femmes.

B. Conditions de sécurité

14. Les conditions de sécurité en Somalie restent précaires. À Mogadiscio, les incidents attribués aux Chabab se sont faits moins nombreux en mai et juin, mais ont comme prévu connu une recrudescence pendant le ramadan. Le 24 mai, des combattants des Chabab ont pris d'assaut le bâtiment du Parlement fédéral, tuant 3 membres de l'AMISOM et 11 soldats somaliens et blessant plus de 20 autres personnes, dont 1 parlementaire. Les Chabab ont revendiqué la responsabilité de l'attentat et juré de lancer de nouvelles attaques contre le Gouvernement fédéral et ceux qu'ils ont appelé les « envahisseurs », dont l'ONU.

15. En juillet, le nombre d'assassinats ciblés commis à Mogadiscio a fortement augmenté. Sur la liste des victimes figurent des membres des forces de sécurité somaliennes ainsi que des civils, dont deux parlementaires. Le nombre d'explosions à petite échelle a également connu une hausse. Le 8 juillet, les troupes somaliennes ont rapidement déjoué une attaque complexe visant l'intérieur de la Villa Somalia. Le 5 juillet, la police a fait échouer un attentat contre le bâtiment du Parlement fédéral en ouvrant le feu sur un véhicule suspect, dont l'explosion a tué le kamikaze et cinq policiers. Le 30 août, les Chabab ont attaqué une prison de l'Agence de renseignement et de sécurité située à Mogadiscio, causant la mort de sept des leurs et de trois membres du personnel de l'Agence.

16. Suite à l'attaque du 8 juillet, le Gouvernement fédéral a remplacé plusieurs hauts responsables des organes de sécurité du pays, dont le Ministre de la sécurité nationale, le chef de la police et le Directeur général de l'Agence de renseignement et de sécurité. Après le Ramadan, l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes ont lancé une série d'opérations de désarmement visant à renforcer la sécurité à Mogadiscio.

17. Les Chabab ont continué d'exercer des pressions dans le centre et le sud de la Somalie. Dans les régions de Galguduud et d'Hiran, ils ont intensifié la guérilla menée aux alentours des anciens bastions de Ceel Buur et Buulobarde. Le 26 juin, les insurgés ont mené une attaque complexe contre une base djiboutienne à Buulobarde, tuant deux soldats somaliens.

18. Si la région du Moyen-Chébéli a été relativement calme, au Bas-Chébéli, la situation est restée instable, en particulier autour d'Afgooye, de Marka et de Qoryooley. Le conflit qui oppose les Biimaal et les Habarg Gidir a resurgi et les milices des deux clans se seraient livrées à des affrontements meurtriers, des enlèvements et des assassinats tout au long des mois de juin et de juillet, des incidents ayant été signalés chaque semaine.

19. Le 10 mai, la ville de Waajid (région de Bakool) a été la cible d'une attaque terroriste pour la première fois depuis que l'AMISOM et l'armée nationale en ont repris le contrôle, et cinq personnes ont trouvé la mort dans une explosion devant un restaurant. Le 12 mai, un attentat-suicide à la voiture piégée a fait 19 morts et 13 blessés à Baidoa (région de Bay). Le 27 mai, à Ato (région de Bakool), de violents combats opposant les Chabab, l'AMISOM et les milices de différents clans auraient fait plus de 40 morts.

20. Kismayo est restée relativement calme, bien que les tensions latentes entre clans aient sporadiquement dégénéré en affrontements armés entre les membres des forces de sécurité de l'administration provisoire de Djouba. Les forces kényanes ont lancé des frappes aériennes à Jilib (Djouba central) les 18, 20 et 24 mai et 16, 22 et 24 juillet, ainsi qu'aux alentours de Badhaadhe (Djouba inférieur) les 21, 23 et 24 juin, à l'appui de l'AMISOM.

21. Les Chabab ont de nouveau sévi au Puntland. Le 8 mai, à Feloja (région de Bari), des affrontements ont éclaté entre des combattants du mouvement et les forces de sécurité du Puntland. Le 4 août, le chef de la police de la région de Bari a été tué à Bossaso dans un attentat-suicide à la bombe et, le 7 août, le président du tribunal militaire a survécu à une tentative d'assassinat sur la route entre Bossaso et Garowe, près de Galgala. À Gaalkacyo, deux bombes ont explosé en bord de route

et trois attaques à la grenade ont été menées, preuve de la présence sur place de partisans des Chabab.

III. Appui de l'ONU à la consolidation de la paix

A. Bons offices et soutien politique

22. Mon Représentant spécial, Nicholas Kay a continué de fournir au Gouvernement fédéral des conseils et des bons offices concernant l'édification de l'État. Il a préconisé la reprise des relations de coopération entre le Gouvernement fédéral et le Puntland et engagé les dirigeants du Gouvernement fédéral à se rendre dans le Puntland. Les 17 et 18 août, il s'est rendu à Garowe, où il s'est entretenu avec le Président du Puntland, Abdiweli Mohamed Ali Gaas, et de hauts fonctionnaires et a tenu des consultations avec des chefs traditionnels et des groupes de la société civile, y compris des associations de femmes et de jeunes.

23. Mon Représentant spécial s'est également rendu à Londres et à Nairobi, où il a respectivement rencontré le Ministre des affaires étrangères du « Somaliland » et le Président du Puntland. Il a exhorté les deux parties à apaiser les tensions et à rechercher une solution politique par le dialogue. En étroite coordination avec les partenaires internationaux, il a également travaillé avec les différentes parties prenantes au processus de formation d'un État dans le sud-ouest et le centre de la Somalie en vue d'aider le Gouvernement fédéral à mettre en place des processus ouverts à tous. Ainsi, le 20 mai, il a rencontré à Mogadiscio les dirigeants du projet tendant à la création d'un État composé de six régions, les exhortant à appuyer le processus sans exclusive mené sous la houlette du Gouvernement fédéral.

24. Fait marquant, des membres du Conseil de sécurité se sont rendus en Somalie le 13 août afin d'examiner les progrès accomplis par le Gouvernement fédéral et de montrer que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts déployés par le pays pour parvenir à une paix durable.

B. Appui à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État

Mise en place d'un système fédéral, révision de la Constitution, démocratie et gouvernance

25. L'ONU a continué de fournir des conseils stratégiques aux fins de l'édification de l'État somalien. En étroite collaboration avec le comité technique chargé d'élaborer une feuille de route pour la formation de l'État, la MANUSOM a apporté un appui à la conférence de réconciliation de Kismayo.

26. À l'appui des mesures prises par le Gouvernement fédéral en vue de la mise en œuvre du plan Vision 2016 et avec l'aide de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques du Secrétariat, la MANUSOM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont déployé en Somalie un conseiller électorale en chef et un spécialiste hors classe des affaires électorales chargés de fournir des conseils techniques au Gouvernement fédéral et aux dirigeants de l'AMISOM concernant les priorités et la législation en matière électorale.

27. La MANUSOM et le PNUD fournissent des conseils et un appui technique à la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution depuis sa création. L'ONU a financé la rénovation du bâtiment occupé par la Commission et participé à la réunion technique organisée par le Gouvernement fédéral pour établir son plan de travail.

Secteur de la sécurité et état de droit

Réforme du secteur de la sécurité

28. La MANUSOM a appuyé les efforts visant à aligner l'aide internationale fournie en vue de l'établissement d'un dispositif national de sécurité sur le processus consultatif dirigé par le Gouvernement fédéral, processus auquel participent notamment le Président et le Premier Ministre. L'accent est mis sur la lutte contre l'insurrection, l'analyse conjointe du renseignement, la gestion des armes et des munitions et la sécurité maritime, y compris les structures de coordination au sein des régions.

29. La MANUSOM a effectué une enquête sur les armes légères et les munitions à Mogadiscio pour aider le Gouvernement fédéral, lequel a fait figurer les résultats obtenus dans le rapport qu'il a adressé au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. L'enquête a également porté sur les installations de l'armée à Beledweyne et Baidoa. Le Comité directeur du Gouvernement fédéral chargé des questions relatives aux armes et aux munitions s'est réuni à Mogadiscio le 27 août.

30. Les licences octroyées à 25 sociétés de sécurité privées ont expiré en juin, mais le Gouvernement fédéral a reconduit jusqu'au 25 octobre la licence d'une société de convoi à laquelle l'ONU fait appel à Mogadiscio. La MANUSOM a présenté au Gouvernement fédéral, pour examen, un plan de création d'une unité de police diplomatique.

31. L'AMISOM a participé à la réunion consacrée à l'analyse après action de l'opération Aigle que la MANUSOM a tenue à Addis-Abeba les 28 et 29 mai. Avec l'appui de l'AMISOM, la MANUSOM continue d'organiser des stages de remise à niveau, en particulier sur les droits de l'homme, qu'ont suivis plus de 5 500 membres de l'armée à ce jour.

32. Le Groupe de travail chargé d'élaborer une politique de défense, dirigé par des représentants du Ministère de la défense, a élaboré un projet de plan stratégique pour 2014-2016 qu'il a présenté au Gouvernement fédéral pour examen et approbation définitive. La MANUSOM a participé à la réunion sur la réforme du secteur de la sécurité qui s'est tenue à Istanbul le 10 juillet en vue de recentrer ses activités compte tenu des réunions qui doivent bientôt avoir lieu, l'une à Londres, sur la réforme du secteur de la sécurité, et l'autre à Copenhague, sur le Forum de partenariat de haut niveau.

33. Les activités menées conjointement par la MANUSOM et la Banque mondiale en vue d'aider le Gouvernement fédéral à examiner le budget de la sécurité ont déjà permis d'entreprendre des évaluations techniques dans les domaines de la gestion des finances publiques, des flux de financement et de la sécurité ainsi qu'en ce qui concerne les sphères politique et judiciaire.

Combattants désengagés

34. Le 10 juillet, avec l'appui de la MANUSOM, le Ministère de la sécurité nationale a organisé à Mogadiscio la première réunion du Groupe de travail sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Les participants, parmi lesquels des représentants des États Membres, de l'AMISOM et des partenaires d'exécution, notamment l'Organisation internationale pour les migrations, l'équipe de réinsertion du centre Serendi et l'Organisation internationale de droit du développement, ont souligné qu'il importait de poursuivre l'exécution du programme national de traitement et de prise en charge des combattants désengagés et de procéder à une révision en tenant compte des nouvelles réalités.

35. La MANUSOM a contribué à l'ouverture et la mise en service du centre de réhabilitation de Baidoa. Elle coordonne en outre la création, à Baidoa également, du premier centre de transition destiné aux ex-combattantes des Chabab.

Police

36. Le Groupe de l'état de droit, composé de membres de la MANUSOM et de l'équipe de pays des Nations Unies, a continué d'aider les membres du Ministère de la sécurité nationale dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser l'objectif n° 2 du Pacte pour la Somalie concernant la consolidation de la paix et l'édification de l'État. Le Groupe de travail sur la police s'est réuni les 6 mai et 24 juillet. Huit membres de l'équipe de planification stratégique ont été recrutés pour aider la police somalienne à mettre en œuvre le plan d'action stratégique pour 2013-2017 qu'elle a établi avec le Ministère.

37. Du 1^{er} au 5 juin, la MANUSOM et l'AMISOM ont conjointement dispensé des stages de formation des formateurs consacrés aux droits de l'homme, auxquels ont participé 25 membres de la police somalienne. Le vingt-deuxième cycle de versement des soldes des policiers déployés dans le centre et le sud de la Somalie a été mené à terme. Près d'un millier de ces policiers ne sont cependant pas encore inscrits sur les registres de la police.

38. Le 13 juin, le Gouvernement japonais a approuvé l'utilisation d'un montant de 4,5 millions de dollars versé sur le compte du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réconciliation en Somalie aux fins de l'exécution du projet relatif au service de police, à la mobilité et à l'infrastructure. Par l'intermédiaire de la cellule conjointe de coordination, les membres de la Police des Nations Unies ont supervisé la remise en état de quatre commissariats de police et terminé la rénovation du commissariat central de Bossaso le 20 juillet. Par ailleurs, la MANUSOM a mobilisé des fonds aux fins de la construction d'un centre d'opérations au quartier général de la police et de l'achat du matériel nécessaire pour qu'il puisse fonctionner 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

39. La MANUSOM aide actuellement la police somalienne à recruter quelque 500 élèves à Mogadiscio. Avec l'appui du Bureau des services d'appui aux projets et des acteurs gouvernementaux, le groupe de l'état de droit de la Mission a commencé à examiner l'infrastructure relative à l'état de droit dans le centre et le sud de la Somalie en vue de la conception des projets de construction et de rénovation qui seront réalisés dans le cadre du programme conjoint sur l'état de droit qui doit être mis en place.

40. À Mogadiscio et à Baidoa, le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM) a aidé l'unité de la police somalienne chargée de la neutralisation des engins explosifs à répondre à 935 demandes d'intervention et à détecter et détruire 966 munitions non explosées. Grâce à des fonds fournis par le Gouvernement du Royaume-Uni, le SLAM équipe et forme une unité de la police somalienne à la destruction des engins explosifs improvisés. Cette unité sera opérationnelle d'ici à la fin de 2014. Il a également formé les unités de police constituées déployées auprès de l'AMISOM par le Nigéria et l'Ouganda à la neutralisation des munitions explosives, ce qui a permis à l'AMISOM et à la police somalienne de mener des opérations conjointes à Mogadiscio.

Appareil judiciaire et pénitentiaire

41. Le groupe de l'état de droit de la MANUSOM a continué d'appuyer la réalisation de l'objectif n° 3 du Pacte pour la Somalie, en particulier en renforçant les capacités du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, qu'il a aidé à recruter 28 conseillers somaliens, à définir des grandes orientations en matière législative et à rédiger les lois à adopter en priorité. Il continue de coordonner l'aide internationale en contribuant à définir les activités prioritaires à mener dans le cadre du programme somalien relatif à l'état de droit, qui a été approuvé par le Comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie le 31 août. Cela ouvrira la voie à l'établissement du programme conjoint sur l'état de droit pour 2015-2016 qui devrait être financé au moyen du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la Somalie.

42. Un projet pilote est actuellement mené dans les locaux du tribunal régional de Banadir, à Mogadiscio, l'objectif étant de garantir la sécurité du personnel judiciaire en lui assurant la protection de la police et des agents pénitentiaires et en procédant à des améliorations infrastructurelles. Dans le cadre de l'action qu'elle poursuit en vue de faire décréter un moratoire sur la peine de mort et d'adopter des règles garantissant un procès équitable, la MANUSOM a engagé un dialogue avec le nouveau président du tribunal militaire et a continué de mobiliser l'appui des partenaires internationaux.

Sécurité maritime

43. Le 30 juin 2014, le Président somalien a publié une déclaration officielle portant création de la zone économique exclusive somalienne et contenant la liste des coordonnées géographiques des points définissant la limite extérieure de cette zone. Un État a contesté la limite extérieure de cette zone. Aux termes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les États côtiers exercent des droits souverains sur leur zone économique exclusive en ce qui concerne les ressources naturelles et certaines activités économiques et ont juridiction sur cette zone en ce qui concerne la recherche scientifique marine et la protection de l'environnement.

Lutte antimines

44. Le SLAM a continué de fournir des conseils techniques et un appui financier à l'Autorité somalienne chargée de la gestion des explosifs et aux centres de lutte antimines du Somaliland et du Puntland, appuyant ainsi les capacités nationales de coordination de la gestion des dangers liés aux explosifs dans l'ensemble du pays. En outre, du 3 au 8 juin, il a formé 10 membres de l'armée au marquage et à

l'enregistrement des armes, aidant ainsi le Gouvernement fédéral à renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité, comme il était tenu de le faire en vertu de l'embargo sur les armes modifié.

45. Le nettoyage de zones de combat a permis au SLAM de détruire 749 munitions non explosées et donc d'empêcher qu'elles ne soient utilisées pour des engins explosifs improvisés. Du 28 avril au 1^{er} mai, le SLAM a organisé, à l'intention de membres de la police de Kismayo, un stage de formation des formateurs consacré à la neutralisation des explosifs et des munitions et à la sensibilisation au danger que représentent les engins explosifs improvisés.

46. Le SLAM a aidé la police somalienne et l'AMISOM à organiser 15 patrouilles cynophiles conjointes de détection d'explosifs et notamment, sur demande du Gouvernement fédéral, à procéder à des inspections de locaux et de véhicules à Kismayo, Baidoa et Mogadiscio. Dans le cadre de la formation que leur a dispensée le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (UNSOA), tous les membres des contingents de gardes des Nations Unies ont été sensibilisés au danger que représentent les engins explosifs improvisés.

C. Droits de l'homme et protection

Droits de l'homme

47. La MANUSOM a commencé à harmoniser l'appui fourni par les Nations Unies au Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme, tout en continuant à apporter une assistance technique au Ministère pour la mise en œuvre de la feuille de route relative aux droits de l'homme après la période de transition et pour la création d'une commission indépendante des droits de l'homme. La Mission a fourni une assistance technique consistant à former le comité parlementaire des droits de l'homme du Puntland et a soutenu la création du bureau du défenseur des droits de l'homme au Puntland.

48. En juillet et en août, neuf personnes ont été fusillées par un peloton d'exécution à Mogadiscio après avoir été reconnues coupables de terrorisme et de meurtre par la justice militaire. À ce jour, ces exécutions portent à 14 le nombre de personnes exécutées par le Gouvernement fédéral cette année. La MANUSOM continue d'exprimer ses préoccupations quant à la régularité de la procédure et la qualité de la justice rendue par les tribunaux militaires.

49. Les civils continuent d'être victimes de violations des droits de l'homme et d'abus liés au conflit dans beaucoup de lieux du sud et du centre du pays. Une évaluation de la situation des droits de l'homme menée dans le Bas-Chébéli montre que 75 civils ont été tués et 14 femmes violées lors d'affrontements entre clans survenus dans la région d'Hiran en mai et en juin. En juillet, les violences interclaniques auraient fait au moins six civils tués. Dans les deux cas, les soldats de l'armée nationale ont participé aux combats.

50. À Mogadiscio, plus de 10 600 personnes déplacées ont reçu un avis d'expulsion pendant la période considérée et la majorité d'entre elles a déjà été expulsée. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dans la plupart des cas, les personnes concernées ont été informées oralement de leur expulsion imminente et ont été expulsées de force en général de terres

domaniales que revendiquent des particuliers dans les districts de Hodan, Xamar Jajab, Wadajir, Shibis et Xamar Weyne.

51. Plus de 2 980 Somaliens ont été expulsés d'Arabie saoudite de mai à juillet 2014. Cent quatre-vingt-dix-huit autres ont été expulsés en mai par avion du Kenya vers Mogadiscio. Le HCR a également relevé six cas de refoulement de réfugiés et de demandeurs d'asile immatriculés, dont il a demandé la réadmission au Kenya en leur nom.

52. Pendant la période considérée, notamment dans les régions de Bay et Bakool, les Chabab auraient procédé au moins à 21 exécutions publiques de personnes accusées soit d'espionnage pour le compte du Gouvernement fédéral soit de violation des règles imposées dans les zones qu'ils contrôlent.

53. Au fil des attaques à Mogadiscio, les agents de l'État et le personnel des médias, entre autres, ont été pris pour cible. Le 21 juin, Yusuf Keynan, journaliste bien connu, a été tué dans un attentat-suicide à la voiture piégée. Le 25 juillet, un autre journaliste célèbre, Mohamed Abdullahi Haji, a survécu à une attaque similaire. La MANUSOM a exprimé son inquiétude face aux violations continues du droit de la liberté d'expression, en particulier dans le contexte de la fermeture forcée des organes de presse et de la détention des journalistes.

Protection de l'enfant

54. Au total, 166 cas de violations graves concernant 154 enfants (112 garçons et 42 filles) ont été recensés.

55. Le groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, coprésidé par l'Équipe spéciale de pays chargée de surveillance et d'information et par le Ministère de la défense, a tenu sa réunion bimensuelle le 14 avril et discuté de la création d'un groupe de protection de l'enfant au sein de l'armée. Le 27 mai, le Ministère de la défense a nommé des membres du groupe à l'état-major, les officiers de liaison des secteurs devant être nommés plus tard. Une équipe mobile de contrôle a été mise en place le 14 mai et chargée de contrôler systématiquement les unités de l'armée et de la force de police pour en séparer les enfants. Le 29 juin et le 12 juillet, 250 soldats et 900 nouvelles recrues ont été contrôlés au centre de formation de Jazeera, et aucun enfant n'a été trouvé parmi eux.

56. Du 16 au 21 août, ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui, s'est rendue en Somalie et à Nairobi. Elle a rencontré le Président, le Premier Ministre et les ministres importants, qui ont rappelé qu'ils s'étaient engagés à mettre en œuvre le plan d'action concernant les enfants et les conflits armés, à soutenir la campagne mondiale « Des enfants, pas des soldats » et à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant. M^{me} Zerrougui a aussi rencontré les responsables de la MANUSOM, de l'AMISOM, de l'Administration provisoire de Djouba à Kismayo, de l'équipe de pays des Nations Unies et s'est rendue à un centre de réintégration appuyé par l'UNICEF et au centre de réhabilitation de Serendi.

Prise en compte de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes

57. Le 7 mai, mon Représentant spécial a rencontré 12 représentantes de la société civile, dont des journalistes et des étudiantes, pour connaître leur point de vue sur la situation politique et l'avenir de la Somalie. Les participantes ont exprimé leurs

préoccupations concernant la préparation des élections prévues en 2016, la situation sécuritaire et les retards enregistrés dans les processus politiques tels que la formation de l'État et la révision de la constitution.

58. Le 24 juin, un atelier a été conjointement organisé et dirigé à Mogadiscio par la MANUSOM et par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, avec 40 dirigeantes de la société civile venues des régions de Banadir, du Puntland, de Bay, du Bas-Djouba, de « Galmudug », de Galgaluud et de Hiraan, afin de planifier leur participation aux processus politiques à venir dans le pays. L'atelier a été précédé par des réunions tenues dans chacune de ces régions pour examiner les pratiques optimales et les enseignements tirés. En clôturant l'atelier, le Président a réaffirmé qu'il encourageait la nomination de femmes à des postes de responsabilité. Suite à l'atelier, un groupe restreint de dirigeantes de la société civile, dans le cadre de l'Initiative somalienne pour l'accès des femmes à des postes de responsabilité, se réunit chaque semaine avec la MANUSOM afin d'examiner la mobilisation et la gestion de la participation des femmes aux processus politiques.

59. Le 19 juillet, la MANUSOM et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont aidé le Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme à organiser des consultations en vue de l'examen du Programme d'action de Beijing 20 ans après. La rencontre, à laquelle ont pris part 60 participants de la société civile et du Gouvernement fédéral, donnera lieu à un rapport complet sur la situation des femmes dans les 12 domaines critiques du Programme. Le Ministère a également poursuivi ses efforts afin de coordonner l'appui fourni pour la finalisation de la politique nationale en matière d'égalité des sexes et a présenté un projet de plan d'action qui sera soumis à l'examen des donateurs le 23 juillet.

Violence sexuelle en situation de conflit

60. Le Ministère de la femme et de la promotion des droits de l'homme a fait du rapport de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit l'élément de preuve à partir duquel s'attaquer à la violence sexuelle en Somalie. Avec l'appui de l'ONU et du Gouvernement du Royaume-Uni, il a organisé du 12 au 17 mai des consultations portant sur quatre thèmes : société civile, prestations de services, services uniformisés et accès à la justice. L'objet des consultations était d'arrêter des buts et objectifs avec tous les ministères concernés et de connaître le point de vue des prestataires de services de première ligne.

61. Suite aux consultations, le Gouvernement fédéral a mis au point le plan d'action national sur la violence sexuelle en situation de conflit, entièrement aligné sur le New Deal pour la Somalie et accepté par de nombreux ministères concernés, notamment le Ministère de la défense et le Ministère de la justice, ainsi que par l'armée et la police. Les organisations de la société civile ont été largement consultées. Le projet de plan, qui sera finalisé à l'issue des consultations régionales, a été présenté du 10 au 13 juin par le Gouvernement fédéral à la communauté internationale à l'occasion du Sommet mondial pour mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit, qui s'est tenu à Londres. Cette évolution positive a été saluée par les principaux acteurs, les Nations Unies et la communauté

des donateurs, et des engagements ont été pris pour appuyer la phase de mise en œuvre.

D. Situation humanitaire

62. La Somalie connaît l'une des crises humanitaires les plus graves du monde. Près de 3 millions de personnes ont besoin d'assistance alimentaire, notamment, 1,1 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays par des sécheresses, des inondations et des conflits récurrents. Environ 73 000 personnes ont été déplacées depuis le mois de mars, pour cause d'insécurité, suite au lancement contre les Chabab d'opérations militaires conjointes de l'armée et de l'AMISOM. La majorité d'entre eux ne sont toujours pas revenus à leur lieu d'origine.

63. Après deux années d'amélioration consécutive, la sécurité alimentaire s'est gravement détériorée, selon les projections du Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Pour la première fois depuis la famine 2011, le nombre de personnes qui ne pourront satisfaire leurs besoins alimentaires quotidiens au cours des six prochains mois est passé de 857 000 à 1,1 million, en raison de la sécheresse, de la poursuite du conflit, de la restriction du flux des biens commerciaux dans les zones touchées par les opérations militaires, de l'accroissement de la malnutrition et de la flambée des prix des denrées alimentaires. Les conditions étaient réunies pour l'apparition de la sécheresse dans le sud, le centre et le nord-est du pays depuis le mois de juillet, les précipitations enregistrées étant inférieures à la moitié du niveau habituel de la grande saison des pluies allant d'avril à juin.

64. La malnutrition, déjà grave, s'est accentuée, en particulier dans certaines parties du nord-ouest, du sud et du centre du pays. Plus de 218 000 enfants souffrent de malnutrition grave, dont 44 000 au point d'être en danger de mort. Globalement, c'est dans le sud et le centre du pays que trois enfants sur quatre souffrent de malnutrition grave et beaucoup d'entre eux vivent dans des zones dont l'accès routier est bloqué par des groupes armés. Le taux de malnutrition le plus alarmant a été relevé parmi les personnes déplacées; il est globalement de 18,9 % (le seuil d'alerte est de 15 %) dans sept implantations urbaines de réfugiés à Dhoblet, Doolow, Dhuusamarreb, Garowe, Gaalkacyo, Kismayo et Mogadiscio.

65. L'épidémie de rougeole s'est poursuivie, environ 6 000 cas présumés ayant été signalés entre janvier et juillet, soit plus du double des cas enregistrés au cours de la même période en 2013. Dans certaines zones du centre et du sud du pays, le taux de vaccination n'est que de 15 %, en raison de problèmes d'accès et de financement. En dépit de campagnes de vaccination intensives, quatre nouveaux cas de poliovirus sauvage ont été confirmés en 2014, ce qui porte à 198 le nombre des personnes infectées depuis le début de l'épidémie en mai 2013 – ce sont essentiellement des enfants. Si les conditions de sécheresse persistent, l'incidence déjà forte de la diarrhée et d'autres maladies augmentera, les populations étant obligées de recourir à des sources d'eau non potable.

66. La violence et le conflit continuent de faire de nombreuses victimes parmi les civils, surtout dans le sud et le centre du pays. En mai et juin, environ 1 200 blessures par arme ont été traitées dans huit hôpitaux de Mogadiscio, Kismayo, Mudug et Baidoa, et plus de 100 décès signalés.

67. L'acheminement de l'aide humanitaire demeure difficile à cause de la grande insécurité qui règne dans la plupart des districts du sud et du centre. L'accès aux villes récemment reconquises s'est fait essentiellement par avion, ce qui rend l'aide humanitaire coûteuse, peu fiable et peu viable.

68. En dépit des difficultés, les organisations d'aide humanitaire ont continué d'apporter leur assistance pendant la période examinée. Elles ont porté secours à 1,4 million de personnes en leur fournissant une aide alimentaire et des moyens de subsistance ainsi que des traitements contre la malnutrition, pour 97 000 enfants. Elles ont permis à près de 500 000 personnes de bénéficier d'un accès temporaire ou permanent à de l'eau potable, à 160 000 autres d'accéder à des latrines et à 315 000 autres de participer à des activités de promotion de l'hygiène. Des soins de santé de base ont été apportés à un demi-million de personnes et une campagne de vaccination contre la rougeole a été menée à l'intention de 520 000 personnes en juillet et en août. En outre, 3,4 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la polio en mai et en juin. Quelque 15 000 personnes ont reçu des trousseaux de secours et des articles ménagers, notamment des bâches en plastique, des couvertures et des matelas et 54 000 autres ont obtenu un abri provisoire. Environ 4 400 personnes ayant subi des violences ont reçu une assistance et 383 enfants qui étaient associés à des groupes armés ont bénéficié de programmes de réintégration communautaire. En outre, 232 000 élèves ont suivi un enseignement grâce à la formation et aux incitations offertes aux enseignants. Les partenaires humanitaires ont aidé 155 enfants séparés ou non accompagnés, notamment ceux qui avaient été expulsés d'Arabie saoudite.

69. Le 19 août, le Premier Ministre s'est rendu au camp des réfugiés de Dadaab au Kenya. C'était la toute première visite d'un premier ministre somalien. La veille, les participants à une réunion ministérielle tenue sur les réfugiés somaliens à Addis-Abeba, à laquelle ont participé le HCR, mon Représentant spécial pour la Somalie et des ministres de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda, de la Somalie et du Yémen – pays qui regroupent près de 1 million de réfugiés somaliens – ont réaffirmé l'engagement des pays d'accueil à trouver des solutions. Les participants ont salué la création d'un espace d'asile pour accueillir les réfugiés et sont convenus que les conditions d'un retour massif ne sont pas encore réunies en Somalie.

E. Stabilisation

70. Les efforts tendant à mettre en place des administrations provisoires ainsi qu'une assistance d'urgence dans le domaine de la sécurité, des modes de subsistance et de l'aide humanitaire se poursuivent. En juillet, le Gouvernement fédéral a déclaré que la formation du personnel de ces administrations était achevée grâce au Fonds de stabilité de la Somalie en partenariat avec le Gouvernement suédois. Ces administrations auraient été mises en place à Xuddur, Waajid, Warsheikh, Qoriooley et Buulobarde. Cependant, le déploiement des administrations restantes et la prestation d'autres formes d'assistance à la stabilisation se heurtent principalement au problème de l'accès.

71. La planification et la coordination au niveau international se sont également poursuivies. Au niveau stratégique, le Président a convoqué le 16 août une première réunion de haut niveau à laquelle ont participé des représentants de l'AMISOM, de la MANUSOM, de l'UNSOA et de hauts représentants du Gouvernement, afin

d'examiner la planification des opérations de la deuxième phase, y compris les activités de stabilisation. Une proposition d'un montant de 3,5 millions de dollars émanant du Fonds pour la consolidation de la paix a été finalisée en partenariat avec le Gouvernement fédéral et soumise pour évaluation et approbation au Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

F. Redressement socioéconomique et développement

72. Le 29 mai, le Comité de la gouvernance financière a tenu à Mogadiscio sa troisième réunion, la première à laquelle étaient présents tous les six membres. Le personnel chargé de fournir des services de secrétariat au Comité, fourni grâce à la Banque mondiale, est arrivé le 7 juin, permettant ainsi au Comité de déterminer ses besoins d'assistance technique et d'instaurer une communication plus systématique avec les principales parties prenantes et la population somalienne. Le 12 juin, le Comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie a salué les progrès accomplis. Le 16 juillet, le Comité a publié un rapport d'activité exposant ses principales réalisations, notamment l'approbation par le Conseil des ministres du projet de texte portant amendement de la loi sur la passation des marchés et du projet de loi sur l'audit, la préparation des états financiers par la Banque centrale et le Ministère des finances, et la révision par le Comité de six contrats de concession grâce aux apports techniques de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Le 17 juillet, le Gouvernement fédéral a demandé au Comité de superviser et de contrôler le futur programme national de recouvrement des avoirs, en étroite collaboration avec l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés.

73. Les efforts visant à renforcer le rôle de la Somalie dans le système commercial mondial se poursuivent. Le 17 juin, le Premier Ministre a adressé par écrit au secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, la demande d'intégration de la Somalie dans le programme. Le Cadre encourage la prise en compte du commerce dans le programme de développement des pays les moins avancés et permet à ceux-ci d'accéder à une assistance technique liée au commerce grâce aux programmes de l'initiative Aide pour le commerce.

G. Sanctions ciblées

74. Lors des consultations informelles concernant la Somalie et l'Érythrée, tenues le 15 mai par le Comité du Conseil de sécurité, faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009), le Conseiller national pour la sécurité de la Somalie a informé le Comité des efforts déployés par le Gouvernement pour satisfaire aux conditions énoncées dans la résolution 2142 (2014) et donner suite aux recommandations faites à l'issue de la mission d'évaluation que j'ai déployée en Somalie conformément au paragraphe 10 de la même résolution. Le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée est en voie de finaliser son rapport sur la Somalie et en présentera les conclusions au Comité au début du mois d'octobre.

H. Coordination des efforts déployés au niveau international

75. Les responsables du Forum de partenariat de haut niveau se sont réunis le 9 mai et le 24 juin, sous la présidence du Président et de mon Représentant spécial. La nécessité d'honorer d'urgence les engagements énoncés dans le New Deal pour la Somalie et d'améliorer la transparence de l'assistance internationale a été soulignée. Le Comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie s'est réuni le 12 juin et le 31 août sous la présidence du Premier Ministre. Le débat a porté sur les flux d'aide à la Somalie et l'engagement des États et des régions dans la mise en œuvre du New Deal pour la Somalie.

76. La coordination sectorielle s'est poursuivie grâce aux groupes de travail créés en vue de réaliser les objectifs de consolidation de la paix et d'édification de l'État énoncés dans le New Deal pour la Somalie. Les groupes sont sur le point de finaliser leur cadre de planification et de déterminer les lacunes et les besoins nécessaires d'ici à 2016.

IV. Mise en œuvre de la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité

77. La MANUSOM a continué en priorité de collaborer avec ses partenaires à la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en Somalie. La Mission a intégré un module consacré aux droits de l'homme à la formation préalable au déploiement pour ses contingents à Bujumbura et Kampala. Elle a aussi dispensé une formation portant sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire à son personnel, à l'armée et à la police à Mogadiscio et Baledogle (Bas-Chébéli). La Mission achève actuellement les évaluations des risques pour la MANUSOM et l'armée tout en poursuivant ses efforts pour assurer un suivi au quotidien de la situation sur le plan des droits de l'homme dans les zones reconquises depuis peu.

78. Les militaires somaliens suivent actuellement une formation intitulée « Prêt pour le combat », comportant un module consacré aux droits de l'homme et au droit humanitaire, qui est dispensée par des formateurs éthiopiens et djiboutiens dans les secteurs 3 et 4. Au total, 2 747 militaires ont suivi une formation dans le secteur 3, et 1 000 autres, dans le secteur 4. D'autres contingents de l'armée ont aussi suivi une formation dans les secteurs 1, 2, 5 et 6.

Appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie et à l'armée

79. L'UNSOA a continué d'offrir son dispositif d'appui logistique à l'AMISOM et à l'armée, comme cela a été autorisé par la résolution 2124 (2014) du Conseil de sécurité et le concept d'opérations révisé de l'AMISOM. À cause des intempéries et de l'insécurité qui règne sur les principales voies d'acheminement de l'aide, le Bureau a dû livrer des rations par voie aérienne à des postes avancés dans les secteurs 2 à 5. Cela a considérablement pesé sur les moyens aériens du Bureau, limitant ainsi les déplacements par air pour d'autres tâches. L'UNSOA a pris les dispositions nécessaires pour appuyer la deuxième offensive menée par l'AMISOM et l'armée, l'« Opération océan Indien », qui a débuté dans la deuxième semaine d'août.

80. L'UNSOA a aussi poursuivi ses travaux de génie et de construction dans tous les secteurs en appui à l'AMISOM, notamment la construction de logements et de bureaux, de murs de défense et d'installations médicales de niveau II, ainsi que le forage de puits et la mise en place d'infrastructures d'assainissement. Le Bureau a établi des centres de communication tactique utilisant un système radio mobile (TETRA) dans les secteurs 2 et 4, et au poste de commandement de secteur de Kismayo. Qui plus est, il a dispensé une formation et fourni d'autres formes d'aide avant et pendant le déploiement de 562 membres de l'AMISOM, portant ainsi à 9 476 le nombre total de membres du personnel de la Mission ayant reçu une formation depuis avril 2009.

81. L'UNSOA a participé à un exercice conjoint de vérification des contingents éthiopiens dans les secteurs 3 et 4 en juillet, ainsi que l'AMISOM. Les opérations de relève sur place entre les troupes du secteur 2 et du secteur de Kismayo n'ont pas été menées à bien en raison de certaines difficultés auxquelles s'attaque actuellement la Commission de l'Union africaine. La rotation des contingents sierra-léonais, qui devait initialement commencer en juillet 2014, a été reportée à cause de l'épidémie due au virus Ebola en Sierra Leone.

82. L'UNSOA assure les services aériens de « réseau en étoile » par avion entre les six centres de secteur de l'AMISOM et par hélicoptère à l'intérieur de chacun des secteurs. Le concept de soutien logistique aérien s'appuie sur un système d'opérations centralisé, avec les principales bases de soutien logistique établies à Mogadiscio, et sur une exécution décentralisée, alimentant les autres centres tactiques et logistiques de secteur (Baidoa, Beledweyne, Kismayo, Jawhar et Dhobley). Ce dispositif est complété par un service d'appui administratif et médical pour l'évacuation des blessés depuis Nairobi. Au total, le Bureau a déployé neuf hélicoptères militaires et trois avions. Actuellement, six hélicoptères sont basés à Mogadiscio, un à Wajir (Kenya) et deux à Baidoa. Le Bureau dispose aussi de deux avions à Mogadiscio et d'un autre à Nairobi. L'UNSOA prévoit de déployer un avion-cargo lourd C-130 en vue de répondre aux nouveaux besoins en matière de transport de rations, de fournitures et de marchandises.

83. Dans le cadre du dispositif d'appui logistique de l'UNSOA, le SLAM a continué de dispenser une formation à la gestion des explosifs, de fournir du matériel et d'offrir un tutorat aux opérations menées conjointement par l'AMISOM et l'armée dans le centre et le sud du pays. En juillet, il a contribué au déploiement d'équipes de neutralisation des engins explosifs à Jawhar afin de nettoyer la route reliant Afgoye et Marka, qui avait fait l'objet d'attaques au moyen d'engins explosifs improvisés contre la Mission et la population locale. Une étude des routes de convoi a été menée, dans le contexte des risques d'explosion, pour permettre la fourniture de rations à Beled Amin (région de Bay) et Marka, et a permis le déplacement de plusieurs centaines de soldats de l'AMISOM de Mogadiscio à Jawhar. Le SLAM a fourni un soutien médical aux équipes de neutralisation des engins explosifs et a aidé à dispenser des soins à l'armée, à l'AMISOM et à la population à Shalambot (Bas-Chébéli) et à Beled Amin.

84. Durant la période considérée, l'assistance fournie à l'armée a essentiellement visé à aider à satisfaire aux conditions préalables à la fourniture d'un soutien logistique par l'UNSOA, fixées dans la résolution 2124 (2013).

85. L'UNSOA a jusqu'ici dépensé 2,1 millions de dollars sur l'ensemble des contributions (8,3 millions de dollars) versées au Fonds d'affectation spéciale des

Nations Unies pour l'Armée nationale somalienne. Sur cette somme, 1 627 000 dollars ont été affectés à l'achat de fournitures essentielles pour l'armée. En plus des contributions provenant des Gouvernements des États-Unis d'Amérique, de l'Italie et du Royaume-Uni, les Gouvernements de l'Éthiopie et de la Nouvelle-Zélande se sont engagés à verser 750 000 dollars. Mais les contributions restent bien en deçà de la somme nécessaire pour assister l'armée durant la première année, qui a été estimée à 19,6 millions de dollars. Le solde du Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'AMISOM s'établit actuellement à 4 millions de dollars, à la suite du versement récent par le Gouvernement de l'Australie d'une contribution d'un montant de 1 million de dollars.

V. Présence de l'Organisation des Nations Unies en Somalie

Renforcement de la présence

86. La réoccupation des complexes internationaux le long de la route menant à l'aéroport international de Mogadiscio, fermé après l'attaque du 19 juin 2013, a commencé le 24 avril avec la réouverture du complexe des Nations Unies. Pour la période, 330 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 990 fonctionnaires recrutés sur le plan national, en moyenne, ont été déployés dans le pays, dont 190 fonctionnaires recrutés sur le plan international affectés à Mogadiscio. Sur l'ensemble du personnel, l'effectif déployé de la MANUSOM se compose d'une soixantaine de fonctionnaires.

Intégration

87. Le cadre stratégique intégré, qui sert aussi de plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), a été adopté par les organismes des Nations Unies en Somalie à l'occasion d'une retraite de l'équipe de pays des Nations Unies, qui a eu lieu le 3 juillet. Il a ensuite été modulé lors d'un débat avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et la communauté des donateurs, et a depuis été adopté officiellement par l'Équipe spéciale intégrée pour la Somalie à New York, le 27 août. La présentation du cadre stratégique intégré au Gouvernement fédéral en septembre constituera l'étape finale dans le processus du PNUAD.

Sûreté et sécurité du personnel

88. Aucun incident majeur portant atteinte à la sécurité du personnel, des installations ou des programmes des Nations Unies n'a été signalé durant la période considérée. La sécurité à l'intérieur de l'aéroport international de Mogadiscio a été renforcée grâce au déploiement du contingent de gardes des Nations Unies, dont les premiers éléments sont arrivés les 6 et 7 mai. La première phase de déploiement de 332 militaires à l'intérieur des principaux complexes dans l'aéroport a été menée à bien le 15 juin. La deuxième phase de déploiement de 78 autres militaires s'est achevée les 8 et 9 juillet, portant ainsi l'effectif au maximum autorisé de 410 militaires. Le personnel déployé durant la deuxième phase doit être affecté au nouveau quartier général de la MANUSOM. Les modifications apportées à l'accord sur le statut de la Mission, qui visent à appuyer les opérations du contingent, continuent de faire l'objet de négociations avec le Gouvernement fédéral. Des protocoles d'accord visant à coordonner les opérations du contingent avec celles de

l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes sont aussi en cours de négociation avec l'Union africaine et avec le Gouvernement fédéral.

VI. Observations

89. Alors que nous approchons en septembre de la deuxième moitié du mandat du Gouvernement fédéral somalien, qui est de quatre ans, je demeure prudemment optimiste quant aux progrès qui peuvent être accomplis dans le processus politique, malgré les nombreux risques. L'attention et l'appui de la communauté internationale continueront d'être indispensables, alors que le Gouvernement fédéral et le peuple somaliens s'attachent à atteindre leurs objectifs communs d'édification d'un État et de consolidation de la paix. La visite historique effectuée par le Conseil de sécurité en août a envoyé un signal fort quant à la détermination continue de la communauté internationale à appuyer ce processus.

90. Ces derniers mois, un mouvement s'est dessiné en faveur de la réalisation du projet d'État fédéral pour la Somalie. Je salue le plan Vision 2016, qui a utilement précisé les rôles des institutions dans cette entreprise, énoncé les principes fondamentaux d'absence d'exclusive, de transparence et de prise en main par les Somaliens, et fixé des délais précis. Je me félicite de l'accord sur la création d'une administration intérimaire des régions du sud-ouest de la Somalie et de l'accord d'intention visant à former une administration intérimaire pour la région de Galguduud et la région méridionale de Mudug. J'engage le Gouvernement fédéral à veiller à ce que ces projets continuent d'être développés avec la participation de toutes les parties, comme le prévoit la Constitution fédérale provisoire, et j'encourage toutes les parties à s'associer à ce projet. Je crains que les progrès qui ont été accomplis ne soient réduits à néant par les tensions actuelles entre clans, en particulier dans le Bas-Chébéli, et je prie instamment toutes les parties d'œuvrer à trouver une solution pacifique à leurs problèmes dans le contexte du projet global de fédération. Je félicite l'Administration provisoire du Djouba qui s'est engagée dans un processus d'édification de l'État sans aucune exclusive. J'encourage les parties à l'Accord d'Addis-Abeba à honorer rapidement leurs engagements qui restent à être concrétisés, en particulier en organisant une conférence de réconciliation et en intégrant les milices déployées en dehors de Kismayo.

91. Le temps presse à présent pour procéder à la révision de la Constitution et préparer les élections si l'on veut respecter le délai fixé en 2016. L'unité entre les institutions fédérales sera d'une importance critique. Le Gouvernement fédéral a un rôle déterminant à jouer et la prochaine session parlementaire sera décisive si l'on veut atteindre les objectifs énoncés dans le plan Vision 2016. Je me félicite de la création de la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution et j'encourage le Parlement fédéral à prendre sans tarder les dispositions nécessaires pour créer une commission du tracé des frontières et de la fédération. Une procédure de révision constitutionnelle où seraient représentées toutes les parties devrait être rapidement engagée. Les différentes régions du pays devraient y être pleinement associées et plusieurs questions importantes liées à l'édification d'un État fédéral devraient être examinées dans ce cadre, notamment la future structure du secteur de la sécurité.

92. Je suis particulièrement préoccupé par la lenteur des progrès accomplis dans la préparation des élections. Il faut établir une commission électorale indépendante

nationale dans les meilleurs délais pour que l'objectif fixé soit toujours réalisable. J'encourage les partenaires somaliens et internationaux à œuvrer ensemble de manière coordonnée pour contribuer à la mise en place d'institutions crédibles et transparentes, à même de mener à bien les élections.

93. L'escalade récente des tensions entre le Puntland et le « Somaliland » est inquiétante, notamment le déploiement de forces militaires dans les régions frontalières. J'appelle à nouveau les deux parties à faire preuve de toute la retenue possible et à prendre des mesures en vue de désamorcer la situation. Mon Représentant spécial continue de se concerter avec les parties en usant de ses bons offices, parallèlement aux partenaires régionaux et internationaux.

94. Je salue les efforts soutenus déployés par l'armée et l'AMISOM pour faire progresser les opérations militaires contre les Chabab, notamment grâce au lancement de l'« Opération océan Indien ». Elles ont fait preuve de courage et de persévérance face à des conditions particulièrement dangereuses. J'encourage vivement les États Membres à aider l'AMISOM à déployer les moyens aériens autorisés dans la résolution 2124 (2013) et à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Armée nationale somalienne dès que possible.

95. Il est essentiel que les opérations militaires soient immédiatement suivies d'initiatives visant à établir ou à améliorer les structures de gouvernance dans les régions reconquises, de même que par la fourniture de services de base, notamment pour instaurer la sécurité. Si les avancées réalisées dans ces régions ne sont pas consolidées, cela risque en outre de faire dérailler le processus politique dans son ensemble. J'appelle la communauté internationale à se rallier derrière le Gouvernement fédéral somalien pour accomplir d'urgence cette tâche prioritaire.

96. Je suis extrêmement préoccupé par la situation humanitaire qui continue de se détériorer. Après que la population a peu à peu retrouvé des moyens d'existence depuis la famine de 2011, qui a fait plus de 250 000 victimes supplémentaires, les acquis fragiles sont à présent remis en cause et les taux de malnutrition sont à nouveau en hausse. Malgré les difficultés, les organismes humanitaires ont pu accéder aux populations en détresse, mais ils sont limités par le manque de fonds. L'appel global de fonds pour 2014 n'a produit que 32 % du montant nécessaire, laissant un déficit de 637 millions de dollars. J'invite les partenaires à contribuer à combler ce déficit, en rappelant qu'une crise humanitaire en Somalie risquerait de réduire à néant les acquis obtenus au prix d'âpres efforts sur les fronts politique et sécuritaire.

97. Il importe au plus haut point de sécuriser les principales voies d'approvisionnement afin d'offrir un accès en toute sécurité pour les civils, les activités commerciales, les acteurs humanitaires et les opérations de consolidation de la paix, ainsi que pour faciliter les activités de l'UNSOA qui met tout en œuvre pour appuyer les opérations. Je m'associe aux appels lancés par le Président pour que les opérations militaires permettent de réaliser cette tâche en priorité.

98. Je salue les mesures prises par le Gouvernement fédéral pour appliquer le régime de sanctions décrété par le Conseil de sécurité et donner suite aux recommandations que j'ai faites dans la lettre que j'ai adressée à la Présidente du Conseil le 3 avril (S/2014/243). J'encourage les partenaires à contribuer au renforcement des capacités des autorités somaliennes à cet égard et j'engage le

Gouvernement fédéral à poursuivre et à renforcer ses efforts dans ce domaine. Par ailleurs, je déplore que l'exportation de charbon de bois somalien se poursuive en violation de l'interdiction imposée par le Conseil dans sa résolution 2036 (2012), et je demande au Gouvernement fédéral, à l'AMISOM et aux pays destinataires de coordonner leurs efforts pour faire respecter l'interdiction en vigueur.

99. J'insiste auprès du Gouvernement fédéral pour qu'il renforce les procédures de gouvernance financière, en particulier en ce qui concerne les ressources destinées au secteur de la sécurité, et je me félicite que l'examen par la Banque mondiale et l'ONU des dépenses publiques dans les secteurs de la justice et de la sécurité progresse.

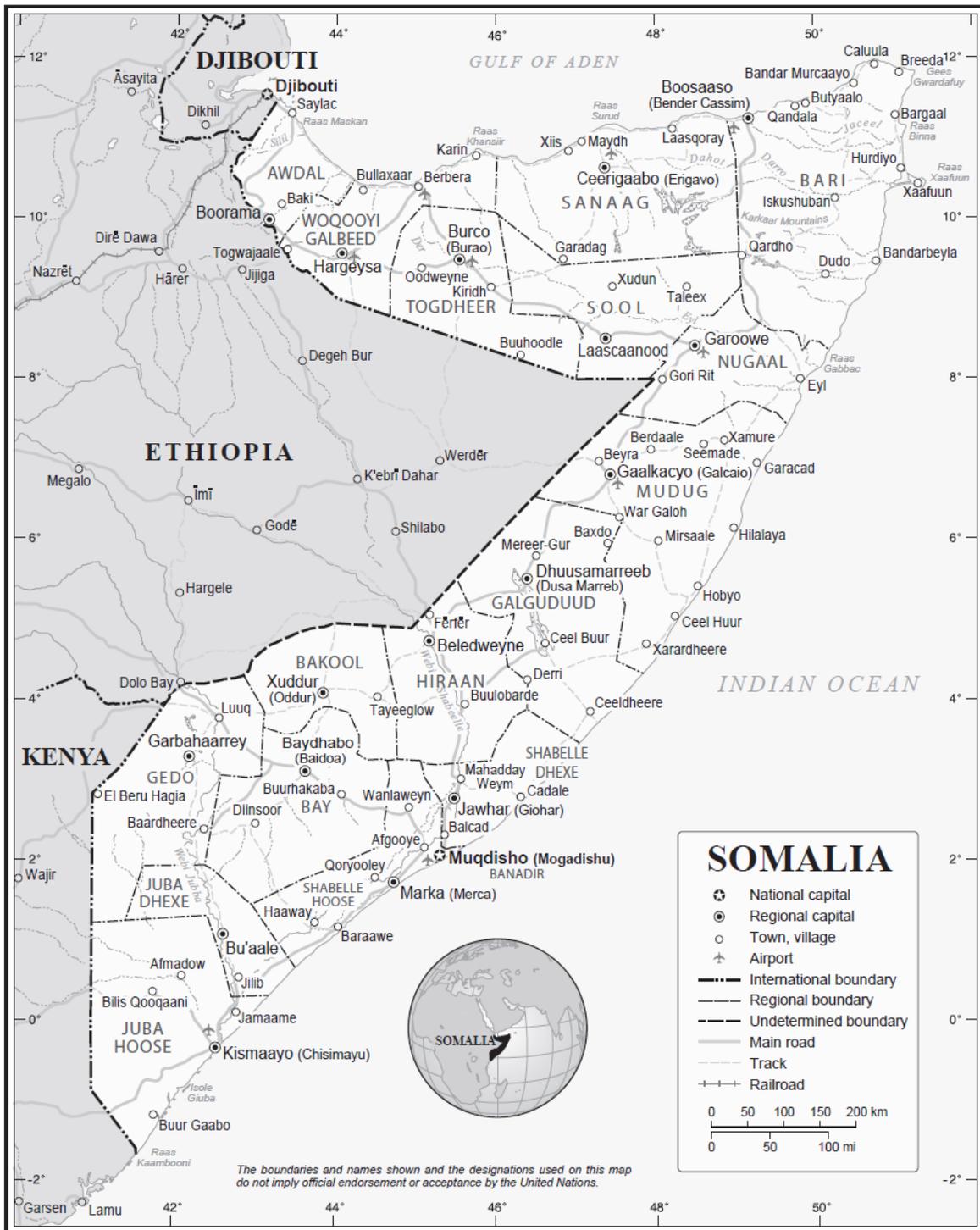
100. Je déplore vivement les meurtres ciblés de représentants de l'État, dont 5 parlementaires, 2 juges et 31 policiers. Je prie instamment le Gouvernement fédéral d'enquêter sur toutes les activités criminelles et de traduire en justice les responsables.

101. La situation sur le plan des droits de l'homme et de la protection dans les régions touchées par le conflit ne laisse de m'inquiéter, notamment les violences interclaniques. Je suis particulièrement préoccupé par les informations faisant état de graves violences faites aux femmes et aux enfants. J'invite à nouveau le Gouvernement fédéral à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant et les Protocoles facultatifs s'y rapportant. En outre, je prie instamment les autorités somaliennes d'appliquer un moratoire sur la peine capitale.

102. Je continue de déplorer que trop peu de femmes soient associées aux activités de consolidation de la paix, en particulier dans le cadre du processus actuel de formation des administrations régionales. J'encourage vivement les autorités somaliennes à ne pas manquer la chance qui leur est aujourd'hui offerte de faire en sorte que les femmes soient pleinement représentées dans le processus politique, comme le prévoit la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Il faudrait s'attacher en particulier à venir en aide aux femmes dans les zones reconquises depuis peu, où elles sont appelées à jouer un rôle actif dans la reconstitution de sociétés déchirées par la guerre. Je demande aux autorités somaliennes de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

103. Je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial, Nicholas Kay, à ses adjoints et aux membres du personnel de la MANUSOM, de l'UNSOA, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales présentes en Somalie pour le travail ardu qu'ils continuent d'accomplir dans des conditions difficiles. Je remercie également l'Union africaine, l'AMISOM, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union européenne et les autres partenaires dans le domaine du développement pour leur soutien constant à la recherche de la paix en Somalie. Nous devons continuer de resserrer nos relations de partenariat dans la recherche d'une paix et d'une stabilité durables dans ce pays.

Carte



Map No. 3690 Rev. 10.2 UNITED NATIONS
May 2014

Department of Field Support
Cartographic Section